



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-06-052

Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative de l'école élémentaire PAGNOL - Année scolaire 2022-2023

Rapporteur : *Éric DEVALQUENAIRE*

<u>Date de Convocation</u> :	22 juin 2022	<u>Séance du 29 juin 2022</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	04 juillet 2022	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	22	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN est représenté (e) par Sandrine IGNERSKI, Philippe REYNERO est représenté (e) par Marie-Paule FOURMENT, Marie-Laure PERDIGUIER est représenté (e) par Patrick DUVAL, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Éric DEVALQUENAIRE, Gilles GIAIMO est représenté (e) par Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN est représenté (e) par Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Suite à la décision d'ouverture, par la direction académique des services de l'éducation nationale, d'une 14^{ème} classe à l'école élémentaire PAGNOL pour la rentrée scolaire 2022-2023, et, pour tenir compte de la hausse des effectifs liée à cette classe supplémentaire, la municipalité souhaite attribuer une subvention complémentaire à la coopérative de cette école.

Lors de la séance du conseil municipal du 5 avril 2022, des crédits d'un montant de 1992€ ont été votés pour la coopérative scolaire de l'école élémentaire PAGNOL dans le cadre du budget prévisionnel 2022.

Ces crédits sont répartis selon des forfaits d'un montant de 6 € par élève.

Afin d'anticiper l'arrivée d'élèves supplémentaires et permettre à la coopérative Pagnol de fonctionner équitablement avec tous les enfants à la rentrée prochaine, il est proposé de majorer la subvention de 180 €, permettant une aide à la scolarité de 30 enfants.

Cette subvention sera ajoutée aux crédits précédemment votés.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **ADOPTE** la subvention supplémentaire de 180 € au profit de la coopérative scolaire de l'école élémentaire Pagnol

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 01/07/2022

Le Maire,

Grégoire SOUQUE